

ANNEE 2024

**SEANCE PUBLIQUE
DU 6 MAI 2024**

Délibération n°

2024046

Date de convocation : 02/05/2024

Date d'affichage : 10/05/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 16
Pouvoirs : 6
Nombre de votants : 22

Vote : 22
Pour : 22
Abstention :
Contre :

Envoyé en préfecture le 10/05/2024
Reçu en préfecture le 10/05/2024
Publié le
ID : 064-216401000-20240506-2024046-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mai à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 mai 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présent (e) s : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Frédéric ETCHEGARAY, Cédric BRESAC, Jean-Baptiste HALTY, M. Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Marc PERRIER, M. Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie RECART, Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Laure TRÉMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, , Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusé (e)s : Marie GRABET dit BOUCHET (pouvoir à C. Brésac), Nathalie HARAN (pouvoir à M. le Maire), Céline FAYS (pouvoir à Laure Trémouille), Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à Fleur BEYRIS), Valérie ETCHART (pouvoir à Guenaël Le Cam).

Secrétaire de séance : Sylvie ITHOURRIA

OJ n°4 : Mise à jour des tarifs de l'accueil périscolaire, extrascolaire du centre de loisirs municipal

Rapporteur : M. Yannick BASSIER

L'adjointe aux affaires sociales explique que la grille des tarifs des services enfance jeunesse concernant les accueils périscolaire et extrascolaire n'a pas connu de revalorisation depuis 10 ans. Au regard de l'inflation, et de la hausse régulière des coûts de fonctionnement des services, il convient de délibérer sur la mise en place d'une nouvelle grille de tarifs déclinée comme suit :

➤ **Centre de loisirs - Accueil périscolaire** :

- Enfants de Bassussarry :

Abonnements mensuels	Quotient Familial inférieur à 750	Quotient familial entre 751 et 1 499	Quotient familial supérieur à 1500
Abonnement matin	14 €	17 €	19 €
Abonnement soir	16 €	20 €	21 €
Abonnement matin & soir	22 €	28 €	30 €

- ✓ Un abattement de 50% sur les tarifs ci-dessus sera appliqué pour le personnel communal.
- ✓ Carnet de 10 tickets pour inscriptions occasionnelles : 28 €

- Enfants hors Bassussarry :

Abonnements mensuels	Quotient Familial inférieur à 750	Quotient familial entre 751 et 1 499	Quotient familial supérieur à 1500
Abonnement matin	16 €	19 €	21 €
Abonnement soir	18 €	22 €	23 €
Abonnement matin & soir	23 €	30 €	32 €

- ✓ *Un abattement de 50% sur les tarifs ci-dessus sera appliqué pour le personnel communal.*
- ✓ *Carnet de 10 tickets pour inscriptions occasionnelles : 30 €*

➤ Centre de loisirs – accueil extrascolaire :

Extrascolaire - proposition nouveaux tarifs

Quotient familial	Enfant de Bassussarry		Enfant hors Bassussarry	
	JOURNEE	½ JOURNEE	JOURNEE	½ JOURNEE
De 0 à 650€	9,00 €	5,00 €	11,00 €	6,00 €
De 651 à 750€	11,00 €	6,00 €	13,00 €	7,00 €
De 751 à 1 000€	13,00 €	7,00 €	15,00 €	8,00 €
De 1 001 à 1 499 €	16,00 €	9,00 €	18,00 €	10,00 €
De 1500 à 2499 €	18,00 €	12,00 €	20,00 €	13,00 €
2500 € et plus	19,00 €	14,00 €	21,00 €	15,00 €

- ✓ *Un abattement de 50% sur les tarifs ci-dessus sera appliqué pour le personnel communal.*

➤ Centre de loisirs – tarifs séjours :

Quotient Familial	Enfant de Bassussarry	Enfant hors Bassussarry
	SÉJOUR	SÉJOUR
De 0 à 650 €	32,00 €	35,00 €
De 651 à 750 €	42,00 €	45,00 €
De 751 à 1000 €	42,00 €	45,00 €
De 1001 à 1499 €	52,00 €	55,00 €
De 1500 à 2499 €	65,00 €	68,00 €
2500 € et +	70,00 €	73,00 €

- ✓ *Un abattement de 50% sur les tarifs ci-dessus sera appliqué pour le personnel communal.*

M. BASSIER précise que l'ensemble de ces nouveaux tarifs seront mis en application à compter des vacances de Juillet 2024.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé ci-dessus et délibéré :

- VALIDE la mise en application de cette nouvelle grille de tarifs des services périscolaire et extrascolaire municipaux à compter du Lundi 8 Juillet 2024.
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives et comptables permettant l'application de ces nouveaux tarifs.

Fait à Bassussarry, le 6 mai 2024.

Le Maire,

Michel LAHORGUE

